

Réseau gérontologique du Vermois et du Sel

Charte des membres

1. Principes éthiques

Les acteurs du réseau s'engagent à respecter et à faire respecter la charte des droits et libertés des personnes âgées dépendantes.

2. Cadre

Le réseau contribue, en lien avec le médecin traitant, à la globalité et à la continuité des services rendus à la personne âgée. Les acteurs du réseau s'engagent à coordonner et harmoniser leurs actions et à partager leurs informations.

Chaque acteur s'engage au sein du réseau, à informer ses partenaires de l'évolution de ses champs de compétence.

3. Modalités d'accès et de sortie du réseau

Pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées fragiles ou présentant une perte d'autonomie physique et/ou psychique, les acteurs professionnels ou associatifs du réseau s'engagent à le faire connaître à leurs usagers ou adhérents et à leur en faciliter l'accès.

Dans le cadre de sa mission, le réseau est ouvert à toutes les structures accueillant des personnes âgées de 60 ans et plus, résidant dans l'aire géographique définie.

Après information sur le service offert, le réseau cherche à conseiller et à orienter les personnes âgées ou leurs familles vers les structures de soins et de prise en charge les plus adaptées à leur situation.

Si il n'est pas à l'origine de la demande, l'identité du médecin traitant, dont les personnes gardent le libre choix, est précisée. Son accord pour travailler en liaison avec le réseau sur la durée nécessaire à la continuité de la prise en charge sera recherché par les membres du pôle de coordination.

Tout conseil et renseignement est donné en respectant la liberté et le libre-arbitre des personnes âgées, en étroite collaboration avec leur médecin traitant et son entourage.

En cas de refus du médecin traitant ou de son désaccord quant aux actions et décisions du réseau, en cas de déménagement ou à son décès, les démarches seront interrompues

4. Coordination et pilotage du réseau.

La coordination est assurée par des professionnels du réseau sous la responsabilité du coordonnateur du réseau. Ils constituent l'équipe de coordination. Celui-ci est basé au Centre Hospitalier Saint François de Saint Nicolas de Port

Son rôle essentiel est de faciliter l'échange des informations médico-psycho-sociales nécessaires à la prise en charge des patients entre les différents partenaires et les différentes structures du réseau, de réévaluer nos pratiques et nos fonctionnements afin d'améliorer nos prises en charge.

L'équipe a par ailleurs un rôle de soutien logistique et d'animation pour les différents groupes de travail (commissions de proposition et de soutien) appelés à proposer des axes d'amélioration et des actions concrètes entrant dans le cadre des missions du réseau.

Le pilotage du réseau est assuré par le conseil d'administration du réseau. Il est chargé de déterminer les axes prioritaires des groupes de travail définis ci-dessus. Il peut faire appel aux services de personnes qualifiées et reconnues pour leurs compétences en références aux différents axes de travail déterminés. Il a en charge de valider les procédures et les documents utilisés par le réseau, ainsi que les actions d'évaluation mises en place.

5. Qualité de la prise en charge – actions de formation

Les membres du réseau peuvent bénéficier des différentes actions de formation proposées par le réseau.

Les acteurs du réseau gérontologique s'engagent à se former pour développer leurs compétences dans le cadre des missions du réseau.

Ils s'engagent en particulier à encourager et à faciliter la participation de leurs personnels et/ou de leur membres bénévoles à des actions de sensibilisation aux objectifs du réseau et à des actions de formation.

Ils s'engagent à évaluer leurs actions, dans un objectif de qualité.

6. Partage de l'information

Pour permettre la circulation d'informations entre les professionnels, les membres du réseau utiliseront un dossier commun et des outils spécifiques de transmission d'information entre les différents partenaires. Ces moyens seront élaborés en concertation avec les autres réseaux gérontologiques environnants et notamment avec le réseau Cuny.

Les membres s'engagent à alimenter une banque de données concernant les personnes prises en charge pour permettre d'améliorer le fonctionnement du réseau.

Le partage des informations entre les professionnels se fait dans le respect du secret professionnel et des règles déontologiques propres à chacune des professions.

La notion de confidentialité est respectée par tous, ainsi que les dispositions de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

L'application informatique fait l'objet d'une demande d'agrément auprès du Comité National Informatique et Liberté (CNIL).